

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2024)
Heft: 2

Artikel: Il était une fois
Autor: Knill, Dominik
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOGISSOISSU

Schweizerische Offiziersgesellschaft
Société Suisse des Officiers
Società Svizzera degli Ufficiali

Politique de sécurité

Il était une fois

Col Dominik Knill

Président, Société suisse des officiers (SSO)

La jeune fille demande à son père si tous les contes de fées commencent par: « Il était une fois... » ? « Pas tous ! » répond le père. « Beaucoup commencent aussi par: Si vous me choisissez, je promets... ». Au nom de la SSO, je félicite chaleureusement les parlementaires réélus et nouvellement élus. Tous les représentants du peuple qui, au cours des dernières années, ont soutenu par la parole et par l'action l'organe de sécurité le plus important, notre armée, méritent nos remerciements et notre reconnaissance. Nous nous réjouissons d'une bonne collaboration.

L'Armée suisse est soumise à la primauté de la politique. La Constitution fédérale suisse stipule que l'Assemblée fédérale (le Parlement) est le pouvoir suprême de la Confédération (article 148). Le Conseil fédéral, en tant qu'organe exécutif collectif, est responsable de la conduite stratégique et de l'engagement de l'armée. Jusque-là, tout va bien. Il devrait être dans l'intérêt même de la politique que son principal instrument de sécurité soit le mieux équipé, alimenté et formé possible en cas d'urgence. Par conséquent, le monde politique devrait allouer le plus rapidement possible les moyens financiers nécessaires à l'armée et veiller à ce que la ressource « citoyen en uniforme » soit assurée à long terme. Lors de la prochaine session d'hiver, le Conseil fédéral présentera au Parlement l'ampleur de la croissance du budget de la défense pour les prochaines années. Le Conseil fédéral ne veut toutefois pas atteindre l'objectif parlementaire de 1% du PIB d'ici 2030 avant 2035. Le Conseil fédéral semble désormais avoir compris ce qui était malheureusement la règle autrefois pour les acquisitions de l'armée, lorsque l'argent manquait: « Repousser, étirer, supprimer ». Ce dernier cas de figure serait une preuve d'impuissance de la politique et un lourd fardeau pour l'armée.

« Ce n'est pas à leurs paroles, mais à leurs actes que vous les reconnaîtrez ». La Société suisse des officiers attend du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils assument leur responsabilité pour une armée de milice forte, crédible et moderne.

Manque, excès et insuffisance d'effectifs

Dans l'histoire militaire, l'alimentation des unités en soldats a joué un rôle essentiel. La capacité d'une nation ou

d'un chef militaire à alimenter efficacement ses troupes a souvent été déterminante pour le succès des campagnes militaires. Si l'alimentation en personnel était insuffisante, il y avait des problèmes de moral, des désertions et des mutineries. Avec un effectif réel de 147'000, l'armée a un surplus d'environ 7'000 soldats. Une ordonnance doit créer les bases légales pour que deux classes d'âge restent incorporées encore plus longtemps. Nous nous faisons ainsi des illusions et calmons en premier lieu les esprits qui voient dans une libération anticipée une réduction de l'effectif réel à près de 130'000 militaires (mil). Bien entendu, ces militaires ont rempli leur obligation de formation et attendent la fin de leur obligation de servir. Ils pourraient être convoqués pour des services d'assistance en situation d'urgence. En tant que surnuméraires, ils remplissent les effectifs des formations. Vers la fin de la décennie, l'armée se retrouve en sous-effectif. Pourquoi alors ne pas annoncer la couleur et dénoncer la misère dans laquelle nous nous trouvons avec le modèle actuel de l'obligation de servir? L'argument selon lequel les militaires en surnombre sont équipés et plus rapidement opérationnels ne tient pas compte de la réalité. Il serait plus honnête d'admettre qu'aujourd'hui déjà, nous n'avons pas d'équipement complet pour 130'000 personnes. Lorsque le Conseil fédéral proposera un nouveau modèle d'obligation de servir à la fin de l'année 2024, l'armée devra montrer de manière réaliste et sans équivoque ce qu'il adviendra de la sous-alimentation. A moyen terme, l'effectif réglementaire doit passer de 100'000 à 120'000 (ce qui donne un effectif réel d'un peu plus de 165'000), les jours de service, actuellement 245, doivent être augmentés de 20%, le nombre de CR doit passer de 6 à 8 et la durée de service dans l'armée doit être portée à au moins 10 ans. L'école de recrues doit pouvoir être accompagnée jusqu'à l'âge de trente ans. Pourquoi un citoyen apte au service militaire ne pourrait-il pas être convoqué deux fois au recrutement? En cas de besoin, la réintroduction dans l'armée doit être possible sans bureaucratie. La réintroduction des formations de la « Landwehr » doit être prise en compte dans l'alimentation. Limiter la part des militaires en service long à 15% correspond à une directive politique. L'extension des fonctions et la constitution de l'effectif doivent être clarifiées sur le plan juridique. Pour la coopération internationale et les exercices communs à l'étranger, le modèle des militaires en service long gagne en importance et doit être adapté.

Le devoir de servir

La SSO s'engage pour une obligation de servir dans la sécurité. Celle-ci prévoit que chaque Suisse soit astreint au service militaire, que les Suisses se portent volontaires, que l'exode vers le service civil soit enfin stoppé et qu'une nouvelle organisation de protection soit intégrée à la protection civile. Pour les femmes, seule la journée d'information doit être obligatoire. L'armée et la protection civile ne doivent pas se concurrencer et s'affaiblir davantage par une alimentation différenciée.

L'initiative «Service Citoyen» a été déposée fin octobre 23. Ce service citoyen repose sur des considérations de politique nationale et s'oppose aux exigences de politique de sécurité de l'obligation de servir dans la sécurité. La quasi liberté de choix des possibilités d'intervention est extrêmement irritante. Elle met en danger une alimentation suffisante de l'armée et de la protection civile. Il est particulièrement choquant que l'on cherche pour ainsi dire du personnel pour le service citoyen, pour lequel un Etat libéral doit définir des tâches et coordonner des interventions. Indépendamment du fait qu'il soit justifié par la politique sociale (cohésion) ou par la politique de l'Etat (chacun apporte sa contribution), il reste une charge de l'Etat sans objectif fonctionnel clairement défini. A cela s'ajoutent des inefficacités, des distorsions du marché et une énorme charge administrative.



La SSO rejette l'initiative «Service Citoyen». Elle s'engagera activement si celle-ci est déclarée juridiquement valable.

Merci beaucoup pour votre contribution personnelle à une Suisse sûre. Je vous souhaite, à vous et à vos proches tout le meilleur pour la nouvelle année – dans la paix, la prospérité et la santé.

D. K.

Prise de position de la SSO sur la réduction des effectifs

Lors de sa séance du 18 octobre 2023, le Conseil fédéral propose de réduire l'effectif réel actuel d'un peu plus de 147'000 militaires (mil) de probablement 18'000 mil. Avec un effectif réel prévu d'un peu moins de 130'000 militaires, les prescriptions légales seront à nouveau remplies. L'armée se conforme à la primauté de la politique et de la justice. Ce qui est irritant, incompréhensible et à première vue injustifié, c'est le fait que la limite de 140'000 militaires autorisée par la loi ne soit plus atteinte, comme l'a décidé l'Assemblée fédérale en mars 2016. Et ce, en période d'incertitude et de sous-alimentation.

En y regardant de plus près, les arguments suivants peuvent être avancés en faveur d'une réduction :

- Deux classes d'âge qui ont rempli leurs obligations de service d'instruction, mais pas encore leurs obligations de service militaire, sont libérées de manière anticipée. Après avoir rempli leur obligation de service d'instruction, les militaires n'effectuent plus de service ordinaire à la troupe, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être convoqués que dans des cas exceptionnels. Ils faussent ainsi les effectifs des formations de troupe.
- Si la situation sécuritaire l'exige, le Conseil fédéral peut rappeler certains groupes de réservistes, dont des militaires libérés. Cela peut concerner jusqu'à cinq classes d'âge.
- Sans correction du modèle de l'obligation de servir, l'armée comptera à la fin de la décennie en cours près de 130'000 militaires, voire moins. L'effectif réglementaire de 100'000 est gravement menacé. Une réduction anticipée crée la transparence sur les sous-effectifs attendus.
- Fin 2024, le Conseil fédéral se penchera sur le nouveau modèle d'obligation de servir. La SSO attend que la sous-alimentation soit corrigée et que les conditions pour un effectif réglementaire plus élevé soient créées. Il serait incompréhensible et contre-productif que l'armée aborde ces discussions avec un effectif excédentaire en dehors du cadre légal.
- En premier lieu, il est tout aussi important pour les services que l'équipement soit le plus complet possible autant que les effectifs.
- La SSO s'engage pour l'obligation de servir dans la sécurité.

Prise de position de la SSO sur l'initiative Service Citoyen

La SSO prend connaissance du dépôt de l'initiative pour un Service Citoyen. Le président s'était déjà prononcé fermement contre cette nouvelle forme de service lors du lancement de l'initiative. Voir l'article du *Tagesanzeiger* pages 3 et 4, publié le 26.04.2022. Ces déclarations restent valables.

La SSO attend que les signatures nécessaires soient confirmées et que l'initiative soit valable avant de se prononcer à nouveau sur l'initiative en matière de politique de sécurité.

Ci-dessous, un résumé des arguments de la SSO : La Société Suisse des Officiers (SSO) salue les discussions qui conduisent à une amélioration du modèle de l'obligation de servir. Le Conseil fédéral décidera en novembre 2024 des deux variantes qui seront appliquées. Toutes deux répondent à des critères de politique de sécurité : L'*«obligation de servir axée sur les besoins»* avec une obligation de servir pour les femmes et l'*«obligation de servir dans la sécurité»*.

La SSO privilégie l'obligation de servir dans la sécurité. Celle-ci prévoit que chaque Suisse soit astreint au service militaire, que les Suisses et les Suisses de l'étranger puissent se porter volontaires, que la protection civile et le service civil soient fusionnés et que la journée d'information soit obligatoire pour les femmes.

L'approche du «Service Citoyen» repose sur des considérations de politique publique. La liberté de choix est particulièrement irritante. Elle empêche que les tâches de l'Etat liées à la sécurité soient privilégiées et que l'alimentation de l'armée et de la protection civile soit traitée en priorité.

L'initiative pour un service citoyen, déposée le 26 octobre 2023, cherche du personnel pour lequel l'Etat doit définir des tâches. Qu'elle soit justifiée par la politique sociale (cohésion) ou par la politique de l'Etat (chacun/e fournit une prestation), elle reste une charge étatique sans objectif fonctionnel clairement défini. A cela s'ajoutent l'inefficacité, les distorsions du marché et une énorme charge administrative. Dans le secteur de la santé et du social en Suisse, il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre non qualifiée pour les activités auxiliaires.

Les tâches du service civil ne doivent pas être élargies en plus.